

SEANCE DU 14 MAI 2018

MH/CJ n° 2018/01

Objet de la délibération :

Compte de gestion 2017 –
VILLE du
receveur municipal :
Approbation

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 01

Votants : 23

Date de la convocation :
7/05/2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absentes Excusées :

BASSEZ Rosane, pouvoir à B. BONVIN
LARCHER Annick.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine,
BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle.

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2017 Ville,
CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Sur proposition de Madame D. BOMMER Adjointe aux finances,
Après en avoir délibéré,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 Ville en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180514-D2018_05_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2018
Affichage : 18/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

DECLARE, à l'unanimité des membres présents,

Que le compte de gestion Ville dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Epernon, le 14 mai 2018

Le Maire,
F. RAMOND

